



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2915**

commune (s) :

objet : Partenariat Métropole de Lyon - Waze : participation au programme Connected Citizens mené par Waze - Autorisation de participer au contrat de partenariat de Waze

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

Commission permanente du 4 mars 2019**Décision n° CP-2019-2915**

objet : **Partenariat Métropole de Lyon - Waze : participation au programme Connected Citizens mené par Waze - Autorisation de participer au contrat de partenariat de Waze**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.32.

I - Contexte

La Métropole met en œuvre une politique d'innovation numérique ambitieuse visant à moderniser l'administration ainsi qu'à déployer des services à l'utilisateur nouveaux ou simplifiant l'existant grâce aux outils numériques.

Cette politique s'appuie sur un aménagement numérique du territoire, la gouvernance de la donnée d'intérêt général, un environnement de loyauté et de confiance numérique et tend à faire bénéficier pleinement l'agglomération de l'intelligence collective et de la croissance issue de l'économie numérique.

Elle s'attache à :

- délivrer des services numériques thématiques pour une Métropole "facile" à vivre sur l'ensemble de ses politiques publiques (mobilité, énergie, santé, éducation, culture, etc.),
- offrir un accès personnalisé, contextualisé et simplifié à des bouquets de services,
- associer l'utilisateur dans la conception des services, afin de garantir l'adéquation par rapport à leurs attentes et besoins,
- organiser des démarches d'innovation ouvertes afin d'imaginer les services de demain en mobilisant les acteurs et bénéficiaires du territoire,
- favoriser les initiatives d'expérimentation et d'innovation sur le territoire,
- garantir la "loyauté et la confiance dans l'environnement numérique", en offrant des plateformes neutres et ouvertes et en accompagnant les usagers dans leurs usages.

Spécifiquement sur la politique de mobilité, la Métropole met à profit les opportunités du numérique pour développer des nouveaux services. Il s'agit, par exemple, de l'adaptation de la synchronisation des feux basée sur les données de trafic temps réel, historiques et prédictives. Le numérique permet également le développement du covoiturage qui tend à devenir dynamique. Cela porte aussi sur l'amélioration des algorithmes de priorité aux transports en commun. Dans le champ de l'incitation à une mobilité plus durable, les outils d'informations comme ONLYMOOV ou le support de billettique unique PASS TRABOOL sont des illustrations de cette ambition d'accompagnement des usagers de la Métropole vers une mobilité plus durable car plus multimodale.

II - Proposition d'une participation au programme Connected Citizens dans le cadre d'un partenariat gratuit avec Waze, filiale de Google, propriétaire de l'application Waze

Waze - application mondialement déployée et particulièrement utilisée sur le territoire de la Métropole, avec plus de 15 % des conducteurs en simultané, propose à la Métropole depuis octobre 2016, la participation à leur contrat de partenariat, nommé CCP (Connected Citizens Program) qui porte principalement sur l'échange de données sur le trafic routier et permet de mettre en place une relation privilégiée visant à développer d'autres sujets directement bénéfiques à la politique de mobilité (covoiturage, sécurité).

Le principe de fonctionnement des applications GPS de navigation et notamment de Waze est d'optimiser le parcours des utilisateurs pour rejoindre leur destination. Cette optimisation est réalisée par un algorithme qui ne respecte actuellement pas les politiques de mobilité de la Métropole et génère ainsi du trafic dans des zones que la collectivité souhaiterait préserver (zones résidentielles par exemple). La Métropole propose à tous les opérateurs de s'appuyer sur un schéma hiérarchisé de la voirie qui prend en compte ces enjeux. Pourtant Waze et certains de ses concurrents ne souhaitent pas prendre en compte ces préconisations.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre Waze et la Métropole (élus ou administration) et face au refus de Waze de faire évoluer ses algorithmes pour prendre en compte les orientations de la politique de mobilité (préservation des quartiers du trafic de fuite), la Métropole avait jusqu'à présent décliné cette proposition.

Toutefois, l'augmentation du nombre d'utilisateurs de cette application devenue incontournable, une légère inflexion dans la position de Waze quant au respect des politiques publiques et des perspectives d'innovation et d'amélioration du service pour les usagers, conduisent aujourd'hui à réviser la position de la Métropole dans le sens d'une participation à ce partenariat et d'en faire une opportunité. Il est en effet proposé de construire avec Waze une relation plus durable pour les inciter à mieux prendre en compte la politique de mobilité. Une évaluation des bénéfices de ce partenariat sera réalisée dans 2 ans, afin de déterminer s'il est opportun de le poursuivre.

1° - L'objet de cette participation porte essentiellement sur l'échange de données bilatéral

Les données de la Métropole, notamment les chantiers prévisionnels, permettraient à Waze d'améliorer ses services et ainsi de ne pas orienter des flux de véhicules dans les secteurs concernés. Cela soulagerait d'autant les axes congestionnés et permettrait inversement à la Métropole de mieux décongestionner les axes. L'intégration de ces données dans l'application Waze permettra d'informer plus largement les usagers de l'application des fermetures et des chantiers en cours (ex : Part Dieu), des zones sensibles (écoles, etc.), des aléas météo, des événements exceptionnels, etc.

A l'inverse, les données dont Waze dispose permettraient à la Métropole de mieux connaître les usages, les flux et l'accidentologie, d'améliorer le centre de régulation de trafic en fonction des informations remontées en temps réel par les conducteurs au travers de l'application (bouchons, accidents), d'optimiser les investissements sur les infrastructures en fonction des usages.

2° - L'intérêt de ce partenariat Connected Citizens

Même si Waze ne souhaite pas actuellement dégrader la promesse client de son application - aller le plus rapidement à sa destination, qu'importe la rue empruntée -, l'intérêt premier pour la Métropole de cette participation réside dans la perspective d'améliorer la sécurité et l'information des voyageurs.

En effet, un travail visant à limiter l'impact des itinéraires de fuite doit être mené en développant :

- une fiabilisation des vitesses réglementaires,
- l'identification de zones à protéger (zone école, zone de circulation apaisée),
- une meilleure prise en compte des travaux.

Ce partenariat permettrait aussi de faire des économies en évitant l'acquisition de données payantes (40 k€).

Ce lien privilégié serait aussi l'occasion de tendre à faire intégrer dans Waze les enjeux de réorientation des trafics suivant la hiérarchisation du réseau ou de mieux comprendre les mécanismes de routage de Waze et l'impact des modifications (changements d'infrastructures, durée des feux, etc.).

Il permet également d'ouvrir un champ de discussion profitable et d'ouvrir d'autres perspectives de travail autour de la mobilité. Le partenariat n'est pas engageant dans la durée et pourra à tout moment être suspendu si l'évaluation des bénéfices ne s'avère pas pertinente.

A noter qu'une quinzaine de collectivités dont Marseille et Lille ont d'ores et déjà intégré ce partenariat. Au niveau mondial, Waze dénombre 600 partenaires dont Montréal et Boston, villes en relation avec la Métropole et en recherche d'un retour d'expérience croisé sur ce partenariat. Par ailleurs, Waze approche également les acteurs en charge de l'organisation de grands événements sur le territoire métropolitain (grands matchs, marathons, etc.).

3° - Les intérêts autres induits par ce partenariat

Le fait d'adhérer à ce programme particulier, va permettre à la Métropole d'accéder à un espace de discussion avec Waze sur d'autres thématiques, qui ne font pas l'objet du présent contrat de partenariat, notamment la thématique du covoiturage.

Cela ouvre la porte sur la possibilité de travailler parallèlement avec Waze sur les conditions de déploiement de leur nouvelle application de covoiturage. La France pourrait être un premier pays déployé au niveau européen après les expérimentations menées à San Francisco, Tel Aviv et le récent lancement au Brésil, en septembre 2018. Cela permettrait de faciliter le covoiturage pour un large public, principalement conducteur, qui est la cible du covoiturage. Cette perspective semble particulièrement intéressante, dans le cadre du déclassement de l'autoroute A6/A7 et l'emploi de voies privilégiées pour ce mode d'entrée dans l'agglomération.

Cette application, comme les autres offres privées sur ce domaine, peut entrer en concurrence avec le site de covoiturage porté par la Métropole et un travail d'articulation doit donc être mené.

Par ailleurs, pour une complète information sur ces sujets, et indépendamment du partenariat objet de la présente décision, il convient de mettre en exergue l'opportunité, actuellement à l'étude par la Métropole, d'utiliser une technologie proposée par Waze en déployant des capteurs dans les tunnels (technologie Beacon) afin d'améliorer le guidage et la sécurité dans les tunnels. Ce travail vise à :

- assurer la continuité de la localisation (comme le GPS) dans les applications de navigations routières afin de mieux guider les véhicules et ainsi limiter les risques d'accident liés aux changements de files tardifs des véhicules, notamment aux échangeurs en sorties des tunnels,
- pointer les lieux précis d'accidents ou incidents, y compris dans des zones non couvertes par les caméras.

III - Dispositif contractuel pour la mise en œuvre du partenariat

Ce partenariat prend la forme d'un contrat type entre la Métropole et Waze. Ce contrat est standard au niveau mondial entre Waze et ses partenaires. Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver le contrat de partenariat Connected Citizens liant la Métropole et la société Waze. Ce contrat définit les modalités techniques, juridiques et administratives de cet échange de données, ce dernier par ailleurs n'entraînant aucun impact financier. Ledit contrat de partenariat est joint à la présente décision, dans sa version originale en anglais. Une version traduite est également annexée ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole au partenariat en matière d'échange de données avec Waze dans le cadre du programme Connected Citizens initialisé par Waze,

b) - le contenu du contrat standard de partenariat fixant les conditions de cet échange de données entre Waze et la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit contrat.

3° - Précise qu'il n'y a aucun impact financier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.